

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024 A 18H00

*L'an deux mil vingt quatre*

*Le 8 avril*

*Le conseil municipal de PRESSIGNAC-VICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr BOURLA Benoît, Maire.*

*Date de convocation : 2 avril 2024*

*Présents : Mrs BOURLA – JAUBERTIE – LEYMA et Mmes CRUVEILLER – FAURIE - GAUTHIER – PUJOL*

*Absent : Mr LAVAL*

*Secrétaire : Mme CRUVEILLER Aude*

### **DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 % l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mars 2024.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS / PROMOUVABLES (%)
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE

les taux mentionnés ci-dessus pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Voix pour : 7

Voix contre :

Abstentions :

### **FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

*Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2024 à chacune des taxes directes locales. **DECIDE** de retenir les taux portés au cadre I de l'état 1259 COM (1)*

*soit : - taxe foncière (bâti) : 44.00 % sur la base de 518 200*

*- taxe foncière (non bâti) : 71.67 % sur la base de 26 400*

*- taxe d'habitation : 10.56 % sur la base de 236 200*

Voix pour : 7  
 Voix contre :  
 Abstentions :

### **VOTE DU BUDGET TRAVAUX EXTERIEURS 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du budget annexe Travaux Extérieurs qui peut se résumer ainsi :

#### **Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Chapitre	Vote	Chapitre	Vote
		002 Résultat de fonctionnement	1.00
011 Charges de gestion générale	50.00	70 Ventes de produits	49.00
<b>TOTAL</b>	<b>50.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote aux chapitres le budget annexe Travaux Extérieurs tel qu'il est présenté.

Voix pour : 7  
 Voix contre :  
 Abstentions :

### **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du budget principal qui peut se résumer ainsi :

#### **Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Chapitre	Vote	Chapitre	Vote
011 Charges de gestion générale	189 208.66	002 Résultat de fonctionnement	250 369.77
012 Charges de personnel	107 922.00	013 Produits de gestion courante	6 000.00
014 Atténuations de charges	31 295.00	70 Produits de services	10 100.00
022. Dépenses imprévues	0.00	73 Impôts et taxes	241 017.00
023 Virt à la section d'invest	250 000.00	74 Subventions	74 174.00
042 Opération d'ordre de transfert	1311.11	75 Autres produits de gestion	31 840.00
65 Autres charges de gestion	19 524.00	77 Produits exceptionnels	0.00
66 Charges financières	4 240.00		
<b>TOTAL</b>	<b>613 500.77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>613 500.77</b>

## Investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Chapitre	Vote	Chapitre	Vote
001 Solde d'exécution d'invest	34 925.71	021 Virt de la section fonct	250 000.00
020 Dépenses imprévues	0.00	024 Produits des cessions	0.00
16 Emprunts et cautionnement	22 100.00	10 Excédents de fonctionnement capitalisés+ FCTVA + subv dépt	139 001.24
23 Immo corporelles	336 786.64	16 Cautions	3 500.00
		040 Opérations d'ordre	1 311.11
<b>TOTAL</b>	<b>393 812.35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>393 812.35</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote aux chapitres, le budget principal tel qu'il est présenté.

Voix pour : 7

Voix contre :

Abstentions :

## CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE TRAVAUX EXTERIEURS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que le budget annexe travaux extérieurs n° 73501 qui avait été crée pour louer le tractopelle de la commune à des particuliers n'a aucune activité depuis plusieurs années. Il propose de clôturer au 30 juin 2024 ce budget travaux extérieurs qui n'a plus d'utilité aujourd'hui.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE**

de clôturer le budget travaux extérieurs au 30 juin 2024.

Voix pour : 7

Voix contre :

Abstentions :

## RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE PRESSIGNAC-VICQ AVENANTS SUR LE MONTANT DU MARCHE DE BASE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer des avenants concernant la rénovation de la salle des fêtes, suite à divers changements devant intervenir au niveau des travaux.

Ces avenants concernent les lots :

- Lot 1 Gros œuvre carrelage VRD : Entreprise MORON Construction  
Montant de l'avenant : - 15 288.57 € HT
- Lot 2 Menuiseries alu serrurerie : Entreprise LACOSTE Montant de l'avenant : - 18 498.00 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Voix pour : 7

Voix contre :

Abstention :

### **QUESTIONS DIVERSES**

-budget 2024 voirie : \* allée de Piques, remise en état, devis 5800 € ETR, demande de transfert à la CCBDP

\* route de Belletie, 23793 € ETR

\* allée du Bois du Prince, 10927 € Eurovia

\* route du Moulin de Vicq, 980 € Eurovia

-diagnostic des églises : demande de réactualisation du tarif

- appartement n°3 de la résidence Lachaize, libre prochainement, plusieurs demandes à étudier.

Fin de réunion : 20h30

Prochain Conseil le 27 mai